Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_78-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :25
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-deux mai
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

NUMEROTATION DES HABITATIONS DU LOTISSEMENT « LE CLOS PANNELIER »

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,Mme BAUDU Nolwenn,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme CAILLET Angélique,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier,M. JOLY Pierre-Alexandre,M. LEBRUN Jean-Lou,M.LE FOL Yoann,M. LE LIEVRE Jérôme,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien,M. PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme ROBIC Catherine,Mme SCHOTT Virginie,M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme MORAND Anna donne procuration à M.MARY Jean-François
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme Marie-Hélène MAUVOISIN

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Clarisse

Rapport de Monsieur Dominique PANHALEUX, Maire-Adjoint, en charge de la voirie rurale, espaces ruraux et bâtiments communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2213-28 relatif à la compétence du maire en matière de numérotation des habitations ;

Considérant que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire afin d'assurer une identification claire, précise et cohérente des adresses ;

Vu l'avis favorable émis par la commission urbanisme lors de sa séance du 5 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'adopter la numérotation des lots du lotissement « Le Clos Pannelier » telle que présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260522-DEL2026_78-DE



- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment en matière de signalétique, de notification aux propriétaires concernés, et de mise à jour auprès des administrations compétentes ;
-De notifier la présente délibération aux services de cadastre et d'urbanisme, ainsi qu'à tout organisme ou service concerné par l'adressage et la voirie.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Clarisse ALLARD

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie d'Allaire MORBIHAN